

#### Le "Trespasse"







La figure légale française 📕 🛮 la plus proche est la « cession de fonds de commerce ».

Toutefois, les instituts juridiques et leur régime étant abordés différemment en France et au Portugal, nous utiliserons le terme de « Trespasse » et non « cession de fonds de commerce".



#### Qu'est-ce-que le "Trespasse" d'un établissement?

#### Pas de définition dans les textes de loi mais 2 abordages doctrinaux établis



C'est le transfert de propriété ou de titularité d'un établissement commercial ou industriel par une entreprise entre personnes morales ou physiques (transfert définitif - cession / acquisition).





C'est l'acte juridique par lequel la propriété ou le titre d'un établissement commercial ou industriel est transféré, comme par exemple le contrat d'achat et de vente.

### Les conditions du « Trespasse »





Installations **Ustensiles** 

Il faut que le transfert de l'établissement

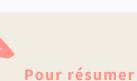
Marchandises...





la transaction, l'intention d'exercer porte sur une branche de commerce ou d'industrie différente, ou si le local/installation se destine à une finalité différente.

Il n'y a pas « Trespasse » d'établissement si, au moment de



Les installations peuvent ou non être transférées ;







Le bailleur doit être informé au moins quinze jours à l'avance du

## Quels impôts à payer?

# Droit de timbre

de sa valeur



pour un "Trespasse" onéreux



de sa valeur pour un

"Trespasse" gratuit









exclus de la soumission à la TVA

Les "Trespasses" sont généralement



soumettent à la TVA et non au Droit de timbre. y Si les conditions sont remplies et que la soumission à la TVA est choisie,

L'acte notarié ou le document sous seing

privé qui autorise le transfert doit inclure

une référence au règlement de la TVA, afin

de pas régler de droit de timbre.





Clientèle établie ;

Formalisation du "Trespasse"

maximum de 15 jours.

Pour plus d'informations sur le sujet, n'hésitez pas à nous contacter.

Emplacement et réputation de

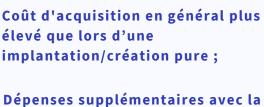
l'établissement;

En principe , les dettes du cédant au "Trespasse" ne sont pas transmises au cessionnaire

(contrairement au cas du rachat

Relations d'affaires avec des

fournisseurs déjà existantes ;



documentation et des dossiers au nom du nouvel exploitant;

Transmission de la mauvaise

réputation ou image de

l'établissement;

précédent.

transmission de la titularité, de la

Découverte, à posteriori de problèmes juridiques ou financiers non divulgués par le propriétaire

# des participations d'une société.



Par un simple document écrit et signé par les parties. S'il n'est pas conclu par écrit, il est entaché de nullité.

Il doit être communiqué au bailleur dans un délai

